

Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Avenue du Capricorne, 1A - 1200 Woluwe-Saint-Lambert

T : 02/762 39 44 – courriel : info@wiq.be

N° d'entreprise : 0452667029 – Argenta BE77 9795 4933 4142



Woluwe-Saint-Lambert, le 16/01/2025

Collège des Bourgmestre et Échevins
Hôtel Communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Concerne : Demande de permis d'urbanisme concernant le bien situé au Tomberg, 26-28 réf.
[18/PU/1950922](#).

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons faire part de nos remarques concernant ce dossier.

Premièrement, nous nous interrogeons sur la mise en place d'éléments techniques pour les activités commerciales. Le dossier ne fait pas mention de ventilation, de compresseurs pour frigos ou autres. Est-il prévu d'installer de tels éléments techniques ? Si oui, où seront-ils placés ? Et quelles sont les garanties pour la limitation des nuisances pour les riverains.

Deuxièmement, une superficie commerciale attire par essence des clients et donc du charroi. Si il est probable, au vu de l'enseigne projetée, que de nombreux clients viennent à vélo, la disposition et les emplacements de stationnement proposé ne sont pas très qualitatifs.

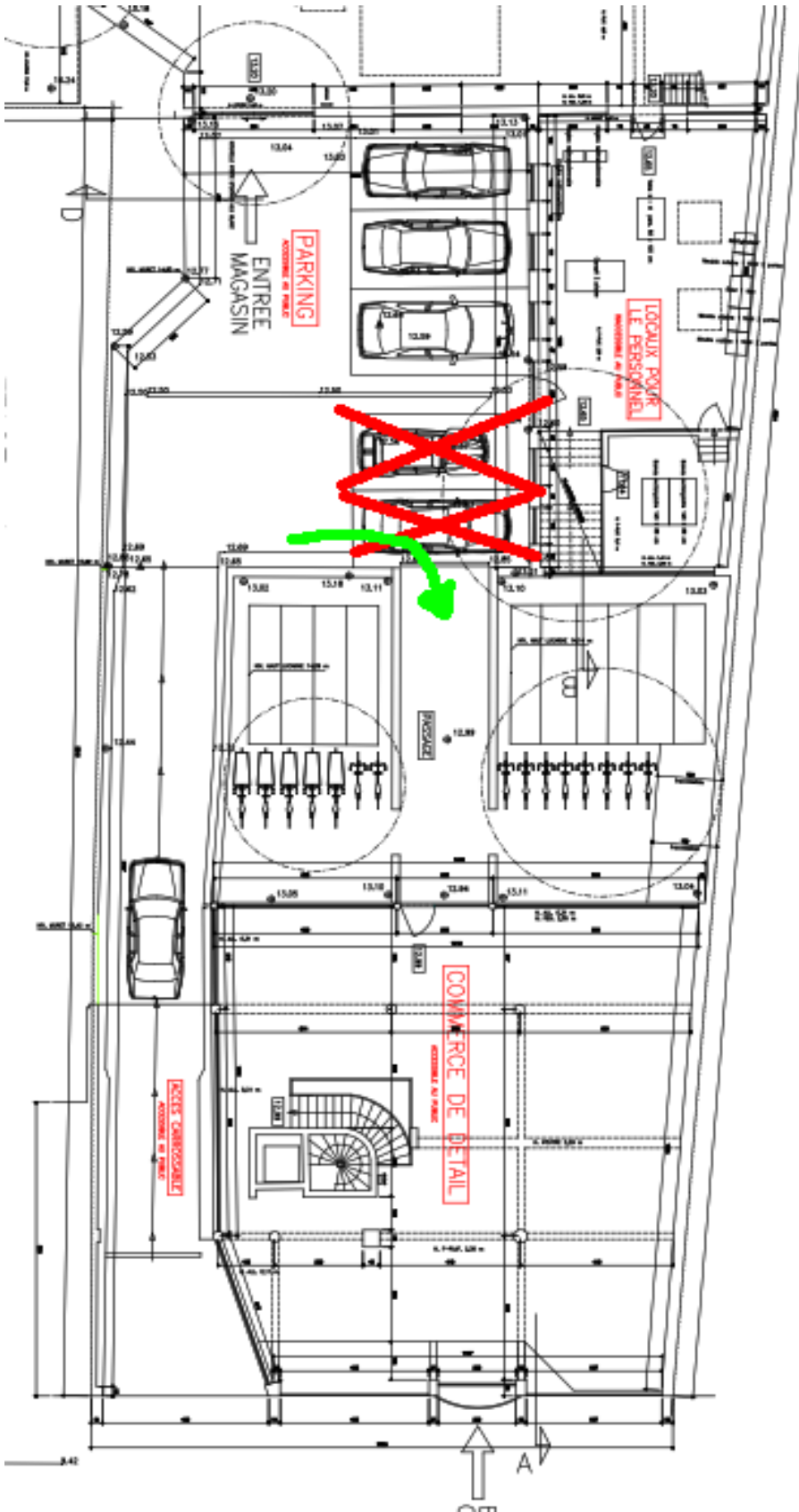
En effet, les emplacements proposés ne sont pas protégés des intempéries et le type d'arceaux n'est pas précisé.

En outre, la pente d'accès, à partager avec les automobilistes, est très raide. Le partage entre les vélos et les voitures toutes les deux entrants et sortants sur une seule bande est problématique et accidentogène. Comment ces flux seront-ils gérés ?

Ajoutons également que les livraisons devront également passer par la pente d'accès, avec des transpalettes, les camions étant stationnés en face du bien sur la zone de livraison.

Je vous laisse imaginer si les 5 places de stationnement sont occupées, et qu'un véhicule monte la pente à la recherche d'une place. Les manœuvres nécessaires pour redescendre sont complexes sans compter qu'un autre véhicule pour venir s'engouffrer dans la pente également à la recherche d'une place.

Afin de simplifier les flux, nous proposons de supprimer deux emplacements de stationnement pour voitures afin de permettre un passage aisé pour les cyclistes et de gagner de l'espace pour les manœuvres des véhicules. Ainsi que, le cas échéant, créer des emplacements vélos à l'abri des intempéries. De plus, le stationnement restant devrait être réservé aux employés ou au PMR afin de limiter le nombre de mouvements et les conflits.



Nous souhaitons être convoqués à la commission de concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,
Pour Wolu-Inter-Quartiers